



Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères

CERTIFICATION DE SPÉCIALISATION

Constructions Paysagères

LA FORMATION

Objectifs

- Acquérir des connaissances techniques et pratiques sur la construction - paysagère (maçonnerie, bois, métal, ..) de voiries et réseaux divers
- Maîtriser la conduite de certains engins (nivellement, profilage, ...)
- Obtenir le Certificat de Spécialisation (niveau 4) par Unités Capitalisables agréé par le Ministère de l'Agriculture

Programme

- Préparation du chantier de construction paysagère (chiffrage, approvisionnements, organisation, temps de travaux prévisionnels)
- Réalisation de voiries et réseaux divers (assainissement/drainage, arrosage intégré, éclairage/électricité)
- Réalisation de travaux de construction paysagère, chantiers et TD
- Préparation à l'habilitation électrique B1V, B2V et BR

Organisation

- La formation se déroule, selon le principe de l'alternance, sur 12 mois d'octobre à juin (560 heures de formation en centre) – le groupe compte une quinzaine d'apprenants

LES MODALITÉS

• Conditions d'admission

Avoir plus de 18 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (sauf dérogation)

• Conditions financières

Contrat d'Apprentissage

Contrat de Professionnalisation

Congé individuel de formation (CIF CDD ou CDI)

Périodes de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation)

Frais d'inscription et de dossier à la charge du stagiaire

• Conditions pratiques

Possibilité de restauration scolaire et d'hébergement en internat.

Pour tout renseignement :

C.F.P.P.A.H

Route des Princesses

78100 St Germain en laye

01 30 87 18 40

www.cfppah.ac-versailles.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION